

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 16 avril 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 16 avril 2024 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me} Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Richard Foster	Forestville
M. Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me} Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M ^{me} Claire Savard	Colombier
M. Richard Therrien	Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M. Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M ^{me} Marylise Bouchard	Conseillère aux communications
M ^{me} Claudine Dufour	Adjointe de direction

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024;
4. Messages et activités du préfet;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1. Règlement de contrôle intérimaire 162-2023 visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges - nomination des inspecteurs;
 - 5.2. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - adoption du rapport annuel d'activité 2023;
 - 5.3. Projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac - mandat;
 - 5.4. Mandat pour la mise en oeuvre de travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales (TPI) et appel d'offres;
 - 5.5. Travaux sur la route 138 - Portneuf-sur-Mer;
6. Gestion des matières résiduelles :

- 6.1. Octroi de contrat - service de transport et de valorisation du bardeau d'asphalte;
 - 6.2. Octroi de contrat - fourniture d'un service de transport sur demande de conteneurs transrouliers de l'écocentre de Sacré-Cœur vers Les Bergeronnes et autres destinations;
 - 6.3. Octroi de contrat - collecte d'encombrants porte-à-porte au printemps et à l'automne;
 - 6.4. Octroi de contrat - acquisition de conteneurs à chargement avant;
 - 6.5. Autorisation à lancer un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la conception et l'implantation de la plateforme de matières organiques au site des Bergeronnes;
 - 6.6. Mandat d'accompagnement pour la rédaction et le processus d'appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie pour l'implantation de la plateforme de compostage - octroi d'un contrat;
 - 6.7. Mandat d'accompagnement pour la demande d'autorisation ministérielle et certaines études environnementales dans le cadre de l'implantation de la plateforme de compostage - octroi d'un contrat;
7. Développement économique et social :
- 7.1. Politique de soutien aux études préalables et fonds d'expertise à la réalisation de projets (PSEFE) - adoption de projets;
 - 7.2. Politique de soutien aux entreprises (PSE) :
 - 7.2.1. Adoption de projets;
 - 7.2.2. Annulation du projet 2023-071;
 - 7.3. Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - adoption de projets;
 - 7.4. Programme de vitalisation municipale (FRR 4) :
 - 7.4.1. Adoption de projets;
 - 7.4.2. Bonification du projet 2023-067;
 - 7.4.3. Prolongation du projet 2023-031;
 - 7.5. Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS) :
 - 7.5.1. Adoption d'un projet;
 - 7.5.2. Annulation du projet 2023-071;
 - 7.6. Programme d'appui aux collectivités (PAC) :
 - 7.6.1. Composition du comité de gestion, de suivi et d'évaluation;
 - 7.6.2. Comité d'accompagnement pour la réalisation du plan d'action;
 - 7.7. Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) - adoption des priorités régionales 2025-2029;
8. Développement culturel et touristique :
- 8.1. Programme Aide aux initiatives de partenariat (Entente de développement culturel) - adoption de projets;
9. Transport :
- 9.1. Demande d'aide financière pour le maintien du service de transport interurbain par autocar entre Québec, Baie-Comeau et Sept-Iles 2023-2024;

10. Administration de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord - coûts de gestion 2024-2025;
11. Ressources humaines :
 - 11.1. Embauche d'une préposée à l'entretien;
 - 11.2. Mandat pour le recrutement d'un(e) conseiller(ère) en immigration;
12. Correspondance :
 - 12.1. Impact des changements climatiques sur la voirie locale - appui à la MRC du Haut-Saint-François;
 - 12.2. Demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) relativement à la fréquence de la collecte - appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
 - 12.3. Demande de maintien de la mesure Soutien au travail autonome (STA) - appui à la MRC de Mékinac;
 - 12.4. Demande de maintien de la diffusion du Saint-Laurent en direct - appui à la Municipalité des Escoumins;
13. Gestion financière :
 - 13.1. Adoption du rapport des déboursés;
14. Affaires nouvelles;
15. Période de questions;
16. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2024-04-116

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point « 14. Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2024-04-117

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2024-04-118

***Règlement de contrôle intérimaire 162-2023
visant à régir la construction et l'aménagement des terrains
situés dans les zones exposées aux glissements de terrain
et à l'érosion des berges - nomination des inspecteurs***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté à sa séance ordinaire du 20 février 2024 le *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 162-2023 visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges*;

ATTENDU QU'en vertu des articles 3.1 et 3.2 de ce RCI, le conseil de la MRC a la responsabilité de procéder à la nomination des fonctionnaires responsables de son application;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC confie l'application du RCI 162-2023 et la surveillance sur le terrain aux fonctionnaires responsables de l'émission des permis et certificats de chacune des municipalités, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QU'il désigne Monsieur Kevin Bédard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général adjoint, comme inspecteur régional pour administrer et coordonner l'application du présent règlement à l'échelle de la MRC.

RÉSOLUTION 2024-04-119

***Schéma de couverture de risques en sécurité incendie -
adoption du rapport annuel d'activité 2023***

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de son *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit produire annuellement, comme le prescrit l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport d'activité;

ATTENDU QUE le rapport contient les éléments des rapports annuels de chacun des services des incendies;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une copie conforme des rapports annuels 2023 produits par les services des incendies de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le Rapport annuel d'activité 2023 réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de son *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*.

RÉSOLUTION 2024-04-120

Projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac - mandat

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu le mandat du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de tenir une audience publique sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE la première partie de l'audience permettra aux citoyens et aux organisations de s'informer sur le projet et de poser leurs questions, alors que la deuxième partie sera l'occasion d'exprimer leur point de vue, verbalement ou par écrit;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord désire faire connaître sa position dans le cadre de ce processus;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la Direction générale pour la rédaction d'un mémoire visant à exprimer sa position par rapport au projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac dans le cadre de l'audience publique du BAPE.

RÉSOLUTION 2024-04-121

Mandat pour la mise en oeuvre de travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales (TPI) et appel d'offres

CONSIDÉRANT la résolution 2024-02-054 par laquelle le conseil a donné le mandat de procéder à un appel de projets dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan d'aménagement et de développement intégré (PADI)* des terres publiques intramunicipales prévoit annuellement la mise en oeuvre de scénarios sylvicoles;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, la MRC désire mettre en oeuvre ces scénarios sylvicoles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord dépose, dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*, une demande d'aide de 60 000 \$ pour la réalisation de travaux sylvicoles (reboisement, préparation de terrain, entretien et éclaircie de plantations) sur les terres publiques intramunicipales pour la saison 2024;

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux appels d'offres ci-dessous pour la réalisation de ces travaux :

TRAVAUX SYLVICOLES SUR LES LOTS INTRAMUNICIPAUX – SAISON 2024

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Superficie/ quantité	Période de réalisation des travaux	Municipalités où auront lieu les travaux
1	Reboisement	45 000 plants	Été 2024	Portneuf-sur-Mer et Forestville
2	Entretien de plantation	15 hectares	Été-automne 2024	Portneuf-sur-Mer et Colombier
3	Préparation de terrain	30 hectares	Printemps-Été 2024	Portneuf-sur-Mer et Forestville
4	Éclaircie commerciale	10 hectares	Automne 2024	Colombier

RÉSOLUTION 2024-04-122

Travaux sur la route 138 - Portneuf-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE des travaux de correction de la route 138 à Portneuf-sur-Mer débiteront sous peu;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux généreront de grandes quantités de sable devant être entreposées;

CONSIDÉRANT QU'un des sites de dépôt identifiés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) implique la destruction d'une plantation de pin gris âgée de 8 ans;

CONSIDÉRANT QUE des investissements publics importants ont été investis pour la mise en place de cette plantation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'oppose à tout travaux mettant en péril l'existence de cette plantation;

CONSIDÉRANT QUE d'autres alternatives ont été proposées au MTMD pour l'entreposage de ce sable;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord s'oppose à toute destruction de plantation sous sa gestion;

QU'il mandate Monsieur Yves Beaudoin, ingénieur forestier, pour engager les discussions avec le MTMD et l'entrepreneur responsable afin de trouver les solutions possibles à une réalisation harmonieuse des travaux tout en permettant d'épargner la destruction de la plantation et préserver ainsi les fonds publics investis;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux directions régionales de la Côte-Nord du ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

RÉSOLUTION 2024-04-123

Octroi de contrat - service de transport et de valorisation du bardeau d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE la MRC récupère différents matériaux de construction, rénovation et démolition, lesquels transitent par l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et des Bergeronnes, dont approximativement 300 tonnes de bardeaux d'asphalte annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte intervenu avec l'entreprise Transports M. Charette inc. a pris fin en 2022, s'est poursuivi en 2023 selon les mêmes termes, et que la MRC doit conclure un autre contrat afin d'assurer la continuité de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à une demande de prix auprès de trois entreprises spécialisées pour des services de transport et valorisation du bardeau d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE seule l'entreprise Transports M. Charette inc. a déposé une proposition à la MRC au montant de 94,71 \$ par tonne métrique (plus la surcharge de carburant et les taxes applicables) selon les voyages de retour du transporteur (tout voyage est chargé minimalement à 32 tonnes);

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'utiliser un voyage de retour permet de réduire à la fois les coûts de transport qui constituent une part importante du coût unitaire à la tonne et les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit actuellement de la seule et meilleure offre pour le service de transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte et que la MRC est satisfaite de la prestation de service de cette entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat de gré à gré à l'entreprise Transports M. Charrette inc., située au 635, rue Nazaire-Laurin, Joliette (Québec) J6E 0L6, pour le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte avec des remorques adaptées à ce type de chargement, au montant de :

- 94,71 \$ par tonne métrique (plus la surcharge de carburant et les taxes applicables) selon les voyages de retour du transporteur (tout voyage est chargé minimalement à 32 tonnes);

QUE ce contrat débute le 1^{er} mai 2024 et prévoie un délai maximal de quinze jours ouvrables suivant l'avis d'un représentant de la MRC pour récupérer les bardeaux d'asphalte;

QUE ce contrat prenne fin au plus tard lorsque le nombre de voyages complétés atteindra globalement la somme maximale de 24 999 \$ taxes incluses;

QUE ce contrat prévoie que la MRC puisse y mettre fin unilatéralement si elle juge que la fréquence des transports effectués par l'entreprise est insuffisante;

QUE le formulaire *Demande de prix* du 28 mars 2024, la soumission datée du 3 avril 2024, la présente résolution ainsi que la lettre d'adjudication constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2024-04-124

Octroi de contrat - fourniture d'un service de transport sur demande de conteneurs transrouliers de l'écocentre de Sacré-Cœur vers Les Bergeronnes et autres destinations

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté la direction générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un service de transport sur demande de conteneurs transrouliers de l'écocentre de Sacré-Cœur vers Les Bergeronnes et autres destinations (résolution 2024-02-058);

CONSIDÉRANT QUE 13 entreprises ont été invitées et que deux d'entre elles ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE Construction SRV inc. a présenté l'offre la plus basse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à octroyer un contrat à Construction SRV inc. au montant de 96 950,00 \$ excluant les taxes, pour la fourniture d'un service de transport sur demande de conteneurs transrouliers de l'écocentre de Sacré-Cœur vers Les Bergeronnes et autres destinations;

QU'il autorise la préfet ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2024-04-125

***Octroi de contrat - collecte d'encombrants
porte-à-porte au printemps et à l'automne***

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté la direction générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de la collecte des encombrants porte-à-porte au printemps et à l'automne (résolution 2024-02-060);

CONSIDÉRANT QUE dix entreprises ont été invitées et qu'une seule d'entre elles a déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres, soit :

ENTREPRISES SOUSSIONNAIRES	LOT 1 – COLLECTE D'ENCOMBRANTS INDÉPENDANTE (Montant case G1)	LOT 2 – COLLECTE D'ENCOMBRANTS EN PARTENARIAT MRC (Montant case G2)
Aurel Harvey & Fils inc.	138 092,00 \$	127 680,00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée par l'entreprise Aurel Harvey et fils inc. est conforme;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de sélectionner le lot 1 afin d'obtenir un journalier de plus de la part de l'entrepreneur afin d'effectuer la collecte;

CONSIDÉRANT QUE le seuil maximal d'adjudication d'un contrat par appel d'offres sur invitation est de 133 799 \$;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 du devis technique, le contrat est d'une durée de, soit :

- *jusqu'au 30 novembre 2026 et, optionnellement, jusqu'au 30 novembre 2027; ou*
- *133 799 \$ incluant les taxes non récupérables (5 %) par le DONNEUR D'ORDRE,*

au choix du DONNEUR D'ORDRE. Le premier de ces termes atteint indique la fin du Contrat si le DONNEUR D'ORDRE n'a pas manifesté son intention au préalable;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à octroyer un contrat à Aurel Harvey et fils inc. selon le lot 1 (collecte d'encombrants indépendante) pour un montant maximal de 133 799 \$ incluant les taxes non récupérables (5 %), pour effectuer la collecte des encombrants porte-à-porte au printemps et à l'automne;

QU'il autorise la préfet ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2024-04-126

Octroi de contrat - acquisition de conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté la direction générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'achat et la livraison de conteneurs à chargement (résolution 2023-11-345);

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées et que l'entreprise Gauvin Enviro Plus a présenté la plus basse soumission conforme dans le délai prescrit à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à octroyer un contrat à Gauvin Enviro Plus pour l'acquisition de conteneurs à chargement avant et de certaines pièces selon les prix unitaires soumis dans le bordereau de prix daté du 11 avril 2024;

QU'il autorise la préfet ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2024-04-127

Autorisation à lancer un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la conception et l'implantation de la plateforme de matières organiques au site des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030), a accepté de subventionner à 100 % le projet de plateforme de compostage à hauteur de 2,4 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape de ce projet consiste à procéder à un appel d'offres pour obtenir des services professionnels d'ingénierie pour l'implantation de la plateforme de compostage (Plans et devis pour soumissions);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la Direction générale à procéder un appel d'offres sur invitation pour obtenir des services professionnels pour la conception et l'implantation de la plateforme de matières organiques au site des Bergeronnes.

RÉSOLUTION 2024-04-128

Mandat d'accompagnement pour la rédaction et le processus d'appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie pour l'implantation de la plateforme de compostage - octroi d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030), a accepté de subventionner à 100 % le projet de plateforme de compostage à hauteur de 2,4 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape de ce projet consiste à rédiger un appel d'offres pour obtenir des services professionnels d'ingénierie pour l'implantation de la plateforme de compostage (Plans et devis pour soumissions);

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite obtenir de l'accompagnement pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale à octroyer un contrat de gré à gré au montant de 8 750 \$, excluant les taxes applicables, à la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM pour la réalisation d'un mandat d'accompagnement dans la rédaction et le processus d'appel d'offres portant sur l'obtention de services professionnels d'ingénierie pour l'implantation de la plateforme de compostage (rédaction des plans et devis pour soumissions), et ce, conformément à l'offre de services du 8 avril 2024;

QU'il autorise la préfet ainsi que la directrice générale à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2024-04-129

Mandat d'accompagnement pour la demande d'autorisation ministérielle et certaines études environnementales dans le cadre de l'implantation de la plateforme de compostage - octroi d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030), a accepté de subventionner à 100 % le projet de plateforme de compostage à hauteur de 2,4 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une des prochaines étapes de ce projet consiste à procéder à la demande d'autorisation ministérielle auprès du MELCCFP ainsi qu'à la réalisation de certaines études environnementales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite obtenir de l'accompagnement pour la réalisation de ces mandats;

CONSIDÉRANT QUE l'étude des scénarios préliminaires a été effectuée par Solinov, que celle-ci possède plusieurs données de base du projet, ainsi que l'expertise nécessaire et la maîtrise de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise l'octroi d'un contrat de gré de gré à la firme Solinov au montant de 21 580 \$, excluant les taxes applicables, pour un mandat d'accompagnement dans le processus de demande d'autorisation ministérielle et la réalisation de certaines études environnementales dans le cadre de l'implantation de la plateforme de compostage, et ce, selon l'offre de services du 11 avril 2024;

QU'il autorise la préfet ainsi que la directrice générale à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2024-04-130

***Politique de soutien aux études préalables et fonds d'expertise
à la réalisation de projets (PSEFE) - adoption de projets***

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux études préalables et Fonds d'expertise à la réalisation de projets (PSEFE)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets satisfont les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux études préalables et Fonds d'expertise à la réalisation de projets (PSEFE)* :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-053	Municipalité des Escoumins	Santé Bâtiment Desjardins	4 672,50 \$
2024-056	Ville de Forestville	Capacité de gestion des eaux usées	9 186,40 \$
Total :			13 858,90 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-04-131

Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises (PSE)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets satisfont les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'investissement commun (CIC) a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la décision du Comité d'investissement commun d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises (PSE)* :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-046	Entretien J.D.G.	Entretien J.D.G. - expansion	30 000 \$
2024-052	Ferme Deschênes et Fils S.E.N.C.	Ferme Deschênes et Fils S.E.N.C. - consolidation	30 000 \$
Total :			60 000 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-04-132

***Politique de soutien aux entreprises (PSE) -
annulation du projet 2023-071***

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a accordé une aide financière de 30 000 \$ au projet 2023-071 de l'entreprise Garage Jos Perron pour le projet intitulé « Service mécanique et station d'essence » dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises (PSE)* (résolution 2023-09-280);

ATTENDU QUE l'aide financière n'est plus requise de la part du promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil abroge la résolution 2023-09-280.

RÉSOLUTION 2024-04-133

***Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) -
adoption de projets***

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets rencontrent les critères d'admissibilité de la politique et que les promoteurs ont rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif en développement économique, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-054	Municipalité des Escoumins	Rénovation Aréna	50 000 \$
2024-043	Golf et Loisirs Forestville	Réfection des sentiers du Golf Le Méandre	75 000 \$
2024-002	Société de développement Sacré-Cœur	Création d'un centre d'affaires multiservice	75 000 \$
Total :			200 000 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-04-134

**Programme de vitalisation municipale (FRR 4) -
adoption de projets**

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère ce programme à même le *Volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés rencontrent les critères d'admissibilité du programme et que les promoteurs ont rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vitalisation a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du Comité de vitalisation, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-002	Société de développement de Sacré-Cœur	Création d'un centre d'affaires multiservice	100 000,00 \$
2024-006	Club de Gymnastique L'Envol de Forestville	Achat d'un sol dynamique et équipements divers	43 598,89 \$
2024-007	Municipalité de Sacré-Cœur	Améliorations, site du terrain de balle	32 107,29 \$
2024-012	Municipalité de Sacré-Cœur	Terrain de soccer	83 223,03 \$
2024-019	Festival du Fjord	Chapiteau gonflable	70 342,23 \$
2024-039	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Yourtes en danger	27 239,23 \$
2024-043	Golf et Loisirs Forestville	Réfection des sentiers du Golf Le Méandre	100 000,00 \$
Total :			456 510,67 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-04-135

**Programme de vitalisation municipale (FRR 4) -
bonification du projet 2023-067**

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 76 608,12 \$ a été accordée, par la résolution 2023-11-353, au Comité de spectacles de Forestville pour la réalisation du projet intitulé « Fiers de notre salle de spectacle », dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale (FRR 4)*;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur de bonifier financièrement son projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vitalisation a analysé la demande de bonification et qu'il s'est prononcé en faveur de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder un montant supplémentaire de 3 905,11 \$ à l'aide financière de 76 608,12 \$ initialement accordée au projet, pour un total de 80 513,23 \$;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2023-11-353.

RÉSOLUTION 2024-04-136

***Programme de vitalisation municipale (FRR 4) -
prolongation du projet 2023-031***

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé une aide financière de 100 000 \$ au projet 2023-031 de la Municipalité des Escoumins intitulé « Aménagement d'une aire de jeux d'eau », déposé dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale* (résolution 2023-05-158);

CONSIDÉRANT QU'une prolongation a été accordée à ce projet en raison des délais de réalisation (résolution 2023-10-319);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Escoumins demande à nouveau un délai pour finaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger au 30 septembre 2024 la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la Municipalité des Escoumins pour la réalisation du projet 2023-031;

QUE la présente résolution modifie les résolutions 2023-05-158 et 2023-10-319.

RÉSOLUTION 2024-04-137

***Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS) -
adoption d'un projet***

CONSIDÉRANT QU'un promoteur a déposé un projet dans le cadre du *Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité* (FLI/FLS);

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de ces fonds;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet suivant dans le cadre du FLI/FLS :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-029	Mécanique D.A.I.	Relève - Mécanique D.A.I.	178 000 \$
Total :			178 000 \$

QUE le conseil autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2024-04-138

***Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS) -
annulation du projet 2023-071***

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a accordé une aide financière de 45 000 \$ au projet 2023-071 de l'entreprise Garage Jos Perron pour le projet intitulé « Service mécanique et station d'essence » dans le cadre du *Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS)* (résolution 2023-09-283);

ATTENDU QUE l'aide financière n'est plus requise de la part du promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil abroge la résolution 2023-09-283.

RÉSOLUTION 2024-04-139

***Programme d'appui aux collectivités (PAC) - composition
du Comité de gestion, de suivi et d'évaluation***

ATTENDU QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la MRC ont signé, le 27 février 2024, une entente sectorielle de développement relative à la mise en oeuvre d'un plan d'action pour favoriser l'attraction, l'intégration citoyenne, l'établissement durable et la pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités (PAC)*;

ATTENDU QUE l'article 3 et l'Annexe E de cette entente stipulent que la MRC doit former un comité de gestion, de suivi et d'évaluation ayant comme mandat de suivre et d'évaluer l'avancement de la mise en oeuvre de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Comité de gestion, de suivi et d'évaluation soit composé de :

- 2 représentants(es) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- 2 représentants(es) de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2024-04-140

***Programme d'appui aux collectivités (PAC) - comité
d'accompagnement pour la réalisation du plan d'action***

ATTENDU QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la MRC ont signé, le 27 février 2024, une entente sectorielle de développement relative à la mise en oeuvre d'un plan d'action pour favoriser l'attraction, l'intégration citoyenne, l'établissement durable et la pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités (PAC)*;

ATTENDU QUE la MRC souhaite former un comité d'accompagnement qui aura comme mandat de veiller à ce que le plan d'action se réalise conformément aux attentes du MIFI et des partenaires en développement social;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Comité d'accompagnement pour la réalisation du plan d'action soit composé de :

- Monsieur Donald Perron, maire la Municipalité de Longue-Rive;
- Madame Hélène Simard, directrice générale du CJE de La Haute-Côte-Nord;
- Madame Élise Guignard, directrice générale de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- Madame Karine Savard, conseillère aux entreprises, Services Québec;
- Un(e) représentant(e) de la SADC de la Haute-Côte-Nord;
- Le(la) conseiller(ère) en immigration de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- Un(e) représentant(e) du Service de développement économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE Madame Nathalie Ross, maire de la Municipalité des Bergeronnes, soit désignée à titre de substitut en cas d'absence de Monsieur Donald Perron.

RÉSOLUTION 2024-04-141

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) - adoption des priorités régionales 2025-2029

CONSIDÉRANT QUE la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT);

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

CONSIDÉRANT la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

CONSIDÉRANT les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve les priorités de la région de la Côte-Nord et recommande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

RÉSOLUTION 2024-04-142

**Programme Aide aux initiatives de partenariat
(Entente de développement culturel) - adoption de projets**

CONSIDÉRANT le programme *Aide aux initiatives de partenariat* (Entente de développement culturel) intervenu avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE les projets ci-dessous correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par le Service de développement économique, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, et qu'ils répondent aux exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de contribuer aux projets suivants :

N° dossier	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-EDC-07	Soutien culturel	Observatoire d'oiseaux de Tadoussac	Dessine-moi un oiseau migrateur	7 800 \$
2024-EDC-08	Soutien culturel	Municipalité de Sacré-Cœur	Courants musicaux	6 233 \$
2024-EDC-09	Soutien culturel	Municipalité des Bergeronnes	Le Hangar interculturel	9 000 \$
2024-EDC-10	Soutien culturel	Paroisse Ste-Anne-de-Portneuf	Fête du 100 ^e de l'Église Ste-Anne	4 311 \$
2024-EDC-11	Soutien culturel	Corporation touristique des Bergeronnes	Artistes en touristes	7 400 \$
2024-EDC-12	Soutien culturel	Ville de Forestville	On apprend la danse Country	5 500 \$
Total :				40 244 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-04-143

**Demande d'aide financière pour le maintien
du service de transport interurbain par autocar
entre Québec, Baie-Comeau et Sept-Iles 2023-2024**

ATTENDU QUE le service de transport interurbain par autocar entre les villes de Québec, Baie-Comeau et Sept-Iles est effectué par Autobus Transco depuis le 6 août 2022;

ATTENDU QUE les liaisons Québec-Baie-Comeau et Baie-Comeau-Sept-Iles sont déficitaires;

ATTENDU QUE malgré l'aide du ministère des Transports et de la Mobilité durable mise en place à la suite de la pandémie, les transporteurs peinent à retrouver une vitesse de croisière satisfaisante;

ATTENDU QUE malgré la hausse de l'achalandage par rapport à l'année dernière, l'inflation a créé une augmentation importante des coûts d'exploitation;

ATTENDU le désir d'Autobus Transco de poursuivre son partenariat avec la MRC, les gens du milieu des affaires et les organismes publics pour tenter de trouver des solutions permettant de diminuer les coûts de service et de rentabiliser le service de transport pour ces deux liaisons;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est disposée à soumettre une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Volet III – Aide financière au transport interurbain par autobus du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)* pour le maintien du service de transport interurbain par autocar entre Québec, Baie-Comeau et Sept-Iles pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

QU'il autorise Madame Micheline Anctil, préfet, ainsi que Madame Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION 2024-04-144

Administration de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord - coûts de gestion 2024-2025

ATTENDU QUE la MRC assume la gestion et le secrétariat de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord (AFPCN);

ATTENDU QUE les deux parties en sont venues à une entente relativement aux montants à facturer à l'AFPCN pour l'exercice financier 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve l'entente intervenue avec l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord relativement à la gestion de celle-ci pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2025, au montant de 43 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE le montant de l'entente soit ajusté, à la fin de l'exercice, en fonction des heures réellement travaillées par le personnel de la MRC.

RÉSOLUTION 2024-04-145

Embauche d'une préposée à l'entretien

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a effectué les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste de préposé(e) à l'entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Madame Cristal Tremblay au poste de préposée à l'entretien, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 2 avril 2024;

QUE les conditions d'embauche de Madame Tremblay soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2024-04-146

***Mandat pour le recrutement
d'un(e) conseiller(ère) en immigration***

ATTENDU QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la MRC ont signé, le 8 décembre 2022, une convention d'aide financière annuelle portant sur l'élaboration d'un plan d'action pour favoriser l'attraction, l'intégration citoyenne, l'établissement durable et la pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités (PAC)*;

ATTENDU QUE ce plan d'action a été approuvé et que les parties à l'entente désirent maintenant le mettre en oeuvre;

ATTENDU QUE les parties ont signé le 27 février 2024 une convention d'aide financière portant sur la mise en oeuvre du plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la directrice générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'embauche d'un(e) conseiller(ère) en immigration qui aura pour mandat de mettre en application le Plan d'action réalisé dans le cadre du PAC;

QUE le conseil accepte tous les frais liés à ce mandat.

Correspondance

Le directeur général adjoint dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2024-04-147

***Impact des changements climatiques sur la voirie locale -
appui à la MRC du Haut-Saint-François***

CONSIDÉRANT les changements climatiques qui se traduisent par des températures extrêmement variables et progressivement plus chaudes ainsi que des précipitations plus abondantes et brusques;

CONSIDÉRANT les impacts sur le réseau routier local comme les nids de poule, les fissures, les dommages aux ponceaux et les surfaces de roulement impraticables, notamment les chemins de gravier;

CONSIDÉRANT QUE ces phénomènes imposent des périodes et de l'intensité d'entretien accrues ainsi que des mises à niveau plus fréquentes et plus coûteuses;

CONSIDÉRANT QUE les règles concernant les limites de poids pour le transport routier ne sont plus du tout adaptées à cette situation, notamment au niveau de la saisonnalité;

CONSIDÉRANT l'ampleur du réseau routier local supporté par de petites municipalités peu peuplées ayant une richesse foncière limitée;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 2024-03-587 de la MRC du Haut-Saint-François et demande au ministre des Transport et de la Mobilité durable :

- de revoir en profondeur le *Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers* concernant les périodes de dégel;
- d'augmenter et d'assouplir le financement accordé aux municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local;

QUE la présente résolution soit acheminée à Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François.

RÉSOLUTION 2024-04-148

Demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) relativement à la fréquence de la collecte - appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la modernisation du système québécois de la collecte sélective définie par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* et les règlements qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent conclure une entente-cadre de partenariat avec ÉEQ afin de continuer à fournir les services de collecte sélective des matières recyclables sur son territoire en 2025;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront se conformer aux modalités de collecte et de transport des matières recyclables inscrites dans l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24.4 de l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ prévoit que la fréquence de collecte des bacs roulants sera d'une fois aux deux semaines;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a signalé à ÉEQ, par demande de dérogation à l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ, qu'elle désirait poursuivre avec une collecte à raison d'une fois par semaine pour les matières recyclables par bacs roulants, mais que cette dernière a été refusée par ÉEQ;

CONSIDÉRANT QU'une collecte moins fréquente des matières recyclables par bacs roulants pourrait réduire la mise en valeur des matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'effort continu de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, des municipalités et villes sur son territoire à l'égard d'actions de sensibilisation depuis des décennies auprès des citoyens pour l'adoption d'une saine gestion des matières recyclables par ces derniers dans une approche écoresponsable;

CONSIDÉRANT les avancées amélioratives des services de collecte des matières recyclables, de la communication faite aux citoyens, de la performance actuelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière de collecte des matières recyclables et du temps requis aux citoyens pour changer leurs habitudes;

CONSIDÉRANT QUE le délai d'une année proposé par ÉEQ de collecte hebdomadaire pour effectuer la transition vers une collecte aux deux semaines est trop court pour mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer le succès de la collecte sélective selon les objectifs de ÉEQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est d'avis que ÉEQ doit tenir compte des efforts accomplis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, les municipalités et les villes par le passé en matière de gestion des matières recyclables en adoptant une

approche plus flexible dans leur entente-cadre de partenariat auprès de ces derniers selon leurs réalités;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 24-03-20-11 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs de s'assurer que Éco Entreprises Québec (ÉEQ) respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables;

QUE la présente résolution soit transmise à :

- Éco Entreprises Québec;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION 2024-04-149

Demande de maintien de la mesure Soutien au travail autonome (STA) - appui à la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que Services Québec annonçait récemment que la mesure *Soutien au travail autonome* (STA) serait suspendue à partir du 1^{er} mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE Services Québec a considérablement resserré les critères d'admissibilité de cette mesure, ce qui a rendu l'accès à cette dernière plus difficile;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure a grandement contribué au développement et à la croissance de petites entreprises;

CONSIDÉRANT QU'aujourd'hui, les MRC comptent de nombreuses entreprises prospères qui ont vu le jour grâce à cette mesure, contribuant ainsi à la vitalité économique des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs autonomes et les petites entreprises jouent un rôle essentiel dans la diversification économique et dans la création d'emplois;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 24-03-56 de la MRC de Mékinac et demande à Services Québec de maintenir la mesure *Soutien au travail autonome* (STA) au-delà du 1^{er} mai 2024 et d'en assouplir les règles d'admissibilité afin de soutenir davantage de futurs promoteurs;

QUE la présente résolution soit transmise à :

- Madame Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor;
- Madame Kateri Champagne-Jourdain, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- la MRC de Mékinac.

RÉSOLUTION 2024-04-150

Demande de maintien de la diffusion du Saint-Laurent en direct - appui à la Municipalité des Escoumins

ATTENDU QUE l'annonce de l'arrêt de diffusion du « Saint-Laurent en direct » par le Parc Marin du Saguenay–Saint-Laurent en février dernier n'a pas été une annonce très bien reçue localement;

ATTENDU QUE cette diffusion unique en son genre est l'attrait principal du Centre de découverte du milieu marin (CDMM) et qu'elle est mondialement accessible par l'inscription au site;

ATTENDU QU'il est primordial pour l'économie touristique de la région de maintenir cette activité;

ATTENDU QUE la vocation du CDMM est de permettre, entre autres, l'exploration de l'un des plus beaux paysages sous-marins en Amérique du Nord et de découvrir ce qui vit dans le parc marin;

ATTENDU QUE le visionnement du Saint-Laurent en direct permet de découvrir les beautés sous-marines du fleuve Saint-Laurent sans se mouiller et en regardant des images haute définition filmées en direct par des plongeurs;

ATTENDU QU'en mars 2023, l'annonce de l'agrandissement du parc a été faite à Tadoussac par les gouvernements du Canada et du Québec et que la signature de ce projet d'agrandissement a eu lieu en septembre 2023;

ATTENDU QUE cet agrandissement ne doit pas se faire au détriment des infrastructures déjà en place;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 24-03-048 de la Municipalité des Escoumins et demande à Parcs Canada de maintenir l'activité « Le Saint-Laurent en direct » au-delà de 2025 ;

QUE l'accès au site ainsi qu'aux activités s'y rattachant, soit gratuit pour les résidents de la Municipalité des Escoumins;

QUE copie de cette résolution soit également transmise au Ministère du Tourisme ainsi qu'à la Municipalité des Escoumins.

RÉSOLUTION 2024-04-151

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la direction générale (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du Règlement 150-2019 et ses amendements en vigueur);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1^{er} au 31 mars 2024 au montant de 960 281,15 \$;

- le journal des salaires du 1^{er} mars 2024 au montant de 60 294,63 \$;
- le journal des salaires du 15 mars 2024 au montant de 59 674,58 \$;
- le journal des salaires du 29 mars 2024 au montant de 62 297,38 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de mars 2024 au montant de 7 437,74 \$;

le tout totalisant une somme de 1 149 985,48 \$.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée de la direction générale, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 16 avril 2024.

Kevin Bédard
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2024-04-152

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 50.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Kevin Bédard
Directeur général et
greffier-trésorier adjoint